



Livret de rentrée

Année scolaire 2020-2021



Ecole communale de Rosières - Rue de la Hulpe, 17 1331Rosières
Tél.: +32 (0)2 653 51 94 – direction.rosieres@coles.rixensart.be
secretariat.rosieres@coles.rixensart.be



Rosières, le 1er septembre 2020

Chers parents, chers élèves,

Nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de l'école communale de Rosières pour une nouvelle année scolaire.

Soyez les bienvenus dans votre école !

Une rentrée, certes, encore, sous le signe de prudence et de mesures sanitaires bien présentes. Celles-ci pour le bien de tous, petits et grands.

Tout sera mis en œuvre pour assurer une sécurité optimale afin que vos enfants puissent vivre une scolarité sereine et épanouissante.

L'alimentation saine et l'éducation au « Zéro déchet » resteront aussi au cœur de nos priorités.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour permettre à chaque élève de réaliser son entier épanouissement tant sur le plan intellectuel que social.

Toute l'équipe éducative veille à ce que chacun puisse grandir dans un climat de confiance, d'échange et de respect mutuel.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant à l'école de Rosières.

Nous avons rassemblé toutes les informations pratiques concernant la vie scolaire au sein de ce livret, afin qu'il devienne votre « guide de vie à l'école » tout au long de cette année scolaire.

Gardez-le précieusement !

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Laurence Devlésaver & L'équipe éducative
Directrice

ATTENTION : en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, certaines modalités pourraient être modifiées !

A comme ...

Absences

L'élève est soumis à l'obligation scolaire, toute absence doit être justifiée au moyen de la feuille « JUSTIFICATIF D'ABSENCE » et uniquement celle-là !

Une absence/maladie de plus de 3 jours nécessite un certificat médical.

Le justificatif est remis à l'enseignant le jour même du retour de l'enfant dans sa classe.

Les motifs d'absence reconnus comme valables sont :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève.
- Le décès d'un parent.
- Les cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.
- Attention : « raisons familiales », les départs en vacances prématurés ne sont pas des motifs valables !



Dès que l'élève compte plus de 9 demi-journées d'absence injustifiée, le chef d'établissement le signale impérativement à la D.G.E.O. Service du contrôle de l'obligation scolaire.

Accueil du matin dans les classes

Temps d'accueil des élèves dans leur classe à partir de 8h10.

L'accès à l'école et aux classes n'est accessible qu'à partir de 8h10, pas avant !

Chaque enseignant accueillera ses élèves de 8h10 à 8h25 dans sa classe.

Moment privilégié pour que chacun puisse s'installer à son aise et être prêt à commencer la journée d'apprentissage dans de bonnes conditions.

Les parents déposent les enfants à la porte de la classe et quittent l'établissement scolaire.

Les cours commenceront à 8h25 précises.

Les retards récurrents perturbent le bon déroulement des cours !



Tant que nous serons en code jaune, aucun parent ne pourra rentrer dans l'école. Les enfants seront déposés à la grille d'entrée de l'école.

Accidents scolaires

Vos enfants sont assurés auprès de la compagnie AXA par le Pouvoir Organisateur. En cas d'accident survenu à l'école, la direction avertit les parents sur base des renseignements reçus en début d'année.

Si nécessaire, un adulte accompagne l'enfant chez le médecin ou à la clinique.

Une déclaration d'accident, remise par l'école, est rentrée dûment complétée et le plus rapidement possible. La direction remettra la déclaration au service compétent de la commune qui se chargera de l'envoyer à la compagnie d'assurance.

Les parents règlent les honoraires médicaux et se font rembourser par leur mutuelle. Les frais complémentaires vous seront remboursés par l'assurance.

Attention : les dégâts sur les lunettes ne sont pas pris en charge par Axa.

Activités extérieures

Des sorties d'un jour sont organisées au sein de l'école en fonction des différents projets des classes.

Une estimation des frais pour l'année scolaire vous est communiquée en début d'année.

Les sorties impliquant un transport payant sont facturées au prorata du nombre d'élèves donc jamais remboursables.

Activités parascolaires

Des activités parascolaires, en association avec des partenaires extérieurs, sont organisées au sein de l'école après les heures de cours.

Votre enfant pourra s'inscrire dans différentes activités telles que le théâtre, le multisport, la danse, les arts martiaux, les formations musicale et théâtrale dispensées par l'académie de Rixensart et du tennis au club de La Hulpe le mercredi à partir de 12h.

Un cours d'anglais et de néerlandais à partir de la 3^{ème} maternelle.

Un livret reprenant toutes les informations sur le parascolaire vous sera transmis.

Association des parents

L'association des parents a pour objectifs :

- d'améliorer la vie des élèves en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative,
- de permettre aux parents de débattre de leurs idées dans l'intérêt des enfants
- de mieux savoir ce qui se passe dans l'école, intéresser les parents à la vie de l'école, susciter la participation de ceux-ci,
- de mieux se connaître entre parents, enseignants, direction afin de créer des échanges, des relations positives. Pour les contacter : cappersieres@hotmail.com

B comme ...

Bulletin

3 bulletins sont prévus par année scolaire. 2/3 réunions de parents seront également prévues. Les dates de remise des bulletins pour 2020-2021 :

- 1^{er} bulletin : le jeudi 19 novembre 2020
- 2^{ème} bulletin : le jeudi 11 mars 2021
- 3^{ème} bulletin : durant la semaine du 28 juin 2021

C comme ...

Centres psycho médico sociaux (CPMS)

Nous collaborons avec le centre PMS libre de Wavre II. Son équipe (psychologue, assistante sociale et infirmière) peut donc vous offrir ses services si vous souhaitez lui partager vos questions et chercher avec elle des pistes de solutions pour votre enfant. Leurs services sont réalisés en partenariat avec l'école, gratuitement et dans le respect du secret professionnel. Pour en savoir plus : www.pms-wavre2.be - 010 24 10 09 - Rue T. Piat, 22 - 1300 Wavre

Collations/ Projet alimentation

Une carotte, une pomme ... C'est tellement bon. Evitons les sucreries...

Les chewing-gums, les chips et les sucettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Dans le cadre de notre projet « alimentation saine et zéro déchet, la gourde d'eau devient obligatoire pour tous. Les collations saines seront organisées selon un planning (voir journal de classe).

Une collation potage vous est proposée au prix de 0.53€ (inscription à l'année), un fruit (du circuit local) au prix de 0.50€.

En collaboration avec le service public de Wallonie, chaque enfant recevra en plus un fruit gratuit une fois par semaine (jour encore à déterminer).

Communications avec les parents

Pour notre facilité et le respect de l'environnement, nous essayons de privilégier la communication par mail.

Mail de la direction : direction.rosieres@ecoles.rixensart.be

Mail du secrétariat : secretariat.rosieres@ecoles.rixensart.be

Conseil des élèves

Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier, etc...

Un délégué et un suppléant par classe seront désignés à chaque conseil.

D comme ...

Départs exceptionnels

Si votre enfant doit quitter l'école durant les heures scolaires ou doit être repris par une personne « étrangère », il convient de le notifier via la feuille ad hoc dans le journal de classe ou d'appeler l'école.

Devoirs et leçons

Nous insistons sur la priorité à donner à l'étude des leçons et à la lecture pour les enfants de 1^{ère} et de 2^{ème} années.

Le travail à domicile ne doit normalement pas excéder 30 minutes en 1^{ère} et 2^{ème}, 1 heure dans les autres classes.

E comme ...

Tant que nous serons en code jaune, aucun parent ne pourra rentrer dans l'école.



Les enfants seront déposés à la grille d'entrée de l'école et accueillis par leur enseignant, Eliane et la directrice.

Entrée et sortie dans des circonstances sanitaires normales

Pour la sécurité de tous, merci de respecter les entrées et les sorties comme suit :

Le matin

La garderie s'organise dans l'ancienne école de 7h00 à 8h00. L'entrée se fait par la grille et les enfants rejoignent le local garderie par la passerelle et la cour du haut.

A partir de 8h00, l'entrée se fait par la grille (entrée unique pour les deux écoles), les enfants se rendent via la passerelle dans la cour du bas.

A 8h10, les enfants déjà présents, sont appelés à se ranger et rejoignent leur classe pour le temps d'accueil jusque 8h25.

Après 8h10, chaque enfant se rend directement dans sa classe sans passer par la cour.

A partir de 8h25, les cours commencent et les parents **sont priés de quitter l'enceinte de l'école.**

La sortie, fin des cours

La grille d'entrée sera ouverte à partir de 15h00, chaque classe se range dans la cour du bas et seulement au signal de la direction ou d'un professeur, les parents peuvent récupérer leur enfant.

La garderie du soir

Entrée par la grille, vous récupérez vos enfants en vous présentant chez une des accueillantes.

Aucune sortie de l'école n'est autorisée pendant les heures de classe sans l'autorisation de la direction.

Après les cours : les enfants regagnent leur domicile par le chemin le plus court, ils ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent (sauf autre accord signalé par écrit dans le journal de classe)

Equipe éducative

Voici la composition de l'équipe éducative :

- 1^{ère} année A : Madame Isabelle de Villenfagne
- 1^{ère} année B : Madame Déborah Michiels
- 1^{ère} année C : Madame Sabine Struys
- 2^{ème} année A : Madame Sophie Ficher
- 2^{ème} année B : Madame Nathalie Vandenborre
- 3^{ème} année A : Madame Céline Godefroid
- 3^{ème} année B : Madame Elodie Michiels
- 4^{ème} année A : Monsieur Jean-Baptiste Vandiest
- 4^{ème} année B : Madame Justine Degraef
- 5^{ème} année A : Madame Amandine Vrancken
- 5^{ème} année B : Madame Aurélie Biston
- 6^{ème} année A : Madame Sophie Renneson
- 6^{ème} année B : Monsieur Gregory Pairoux

Remplacement des temps partiels

Madame Dominique Mernier (pour les P6A/B le lundi et le vendredi)

Madame Astrid Vandenbussche (le lundi pour les P2B et le mardi pour les P4A)

Aide en classe P5B et projet lecture : Madame Laura Purcaro

Néerlandais : Organisme TRADANIME (pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème})

Madame Christelle Lambert (pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème})

Gymnastique : Madame Nathalie Liesse et Madame Laura Eid

Morale laïque : Madame Françoise Thoen

Religion catholique : Madame Bérengère Jacqmotte

Religion protestante : Monsieur Alain Lambot

Education philosophique et citoyenne : Madame Brenda Vernier/ Madame Sylvine Delwiche

Secrétariat

Madame Eliane Cales

Accueillantes temps libre (ATL)

Madame Laurence Delcominette : Repas chauds le midi et ATL du soir et mercredi

Madame Sabrina Reding : surveillance du midi

Madame Isabelle Leblanc : ATL du matin, surveillance du midi, ATL du lundi et mardi soir.

Madame Eliane Cales : ATL du jeudi et vendredi soir.

Animatrice du Cape : Maité Hernalsteen (1/2 temps) et ? non encore désigné

Estimation des frais pour l'année 2020-2021

| | Classes de dépaysement | Classes d'eau | Théâtre | Journée sportive | Sorties culturelles | Sortie de fin d'année | Atelier classe |
|-----|------------------------|---------------|---------|------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| P1A | / | / | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P1B | / | / | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P2A | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P2B | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P3A | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P3B | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P4A | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P4B | / | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P5A | 585€ | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P5B | 585€ | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P6A | 585€ | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |
| P6B | 585€ | 15€ | 2X5€ | 17€ | 30€ | 30€ | 10€ |

Etude

Une étude, gratuite et dirigée par les enseignants, est organisée les lundis, mardis, jeudis de 15h15 à 15h45.

Pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années, de 15h15 à 16h15.

L'inscription est obligatoire via le formulaire remis en classe.

Pour une bonne organisation : les élèves restent impérativement à l'étude durant toute la durée de celle-ci.

Si votre enfant devait s'absenter de l'étude, merci de prévenir son enseignant via un mot dans le journal de classe.

Facebook de l'école

L'école a mis en ligne une page facebook gérée par des enseignants de l'école. Vous pourrez y découvrir toutes les activités de l'école vécues par vos enfants. Les administrateurs se réservent le droit de supprimer toute publication inappropriée !

G comme...

Garderie

Tous les jours de à partir de 7h jusque 8h10 et de 15h05 à 18h, le mercredi de 12h00 à 18h. Merci de venir récupérer vos enfants à l'heure (18h), en cas de problème vous pouvez joindre l'accueillante sur le GSM de la garderie au n° **0474/ 12 40 42**.

La garderie du matin : gratuite

La garderie du soir : gratuite de 15h05 à 16h30

payante de 16h30 à 18h00 (3 périodes de 30 minutes)

La garderie du mercredi après-midi : payante de 12h30 à 18h00 (11 périodes de 30 minutes)

En ce qui concerne les garderies payantes du soir et du mercredi après-midi, toute période commencée est considérée comme due et les parents peuvent opter :

- soit pour une formule d'abonnement forfaitaire payable trimestriellement aux tarifs suivants

| Abonnement A | | | |
|--------------------------|------------|-----------|-----------|
| Garderie soir uniquement | | | |
| | 1er enfant | 2e enfant | 3e enfant |
| 1er Trimestre | 36,00€ | 28,80€ | 21,60€ |
| 2e Trimestre | 26,40€ | 21,12€ | 15,84€ |
| 3e Trimestre | 26,40€ | 21,12€ | 15,84€ |
| Total | 88,80€ | 71,04€ | 53,28€ |

| Abonnement B | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Garderie mercredi après-midi uniquement | | | |
| | 1er enfant | 2e enfant | 3e enfant |
| 1er Trimestre | 33,00€ | 26,40€ | 19,80€ |
| 2e Trimestre | 24,20€ | 19,36€ | 14,52€ |
| 3e Trimestre | 24,20€ | 19,36€ | 14,52€ |
| Total | 81,40€ | 65,12€ | 48,84€ |

- soit, pour une formule de cartes de garderie donnant accès à trente-trois périodes de garderie de 30 minutes : 10€ la carte.



Procédure à suivre uniquement pour les parents utilisant les cartes !

- 1) A 16h30 : les présences seront prises par les accueillantes.
- 2) A partir de 16h30, lorsque vous récupérez votre enfant, l'accueillante vous fera signer sur sa fiche : l'heure de départ.
Exemple : lundi 02/09 : 16h45 signature du parent → cela signifie donc une case utilisée sur votre carte.
- 3) A la fin de chaque mois, nous pourrons ainsi totaliser le nombre de cases utilisées et si nécessaire vous facturer une nouvelle carte.
- 4) Si vous omettez de venir signer, la garderie vous sera facturée jusqu'à 18h00 (c'est-à-dire 3 cases).

Facturation après 18h :

En cas de dépassement de l'horaire, une facturation de 5€ par quart d'heure de retard sera comptabilisée et fera l'objet d'une facturation mensuelle.

Tout quart d'heure entamé sera entièrement porté en compte.

Les abonnements sont payables anticipativement via le bon de commande.

Gymnastique

Ce cours est donné par Mesdames Nathalie Liesse et Laura Eid.

Tenue obligatoire : short de sport, tee-shirt gris clair (ou celui avec le logo de l'école en vente auprès de Mme Nathalie au prix de 7€) et des sandales blanches.

Un élastique ou bandeau pour attacher les longs cheveux.

Ces vêtements **nominés** sont rassemblés dans un sac de gymnastique (également nommé) qui reste à l'école.

N.B : Le t-shirt est offert aux élèves de première année et aux nouveaux élèves.

H comme...

Horaire des cours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h25 à 12h et de 13h10 à 15h05

Mercredi : de 8h25 à 12h

J comme ...

Journal de classe

Le journal de classe est un outil de communication entre les parents, les enfants et les enseignants. Celui-ci doit être **consulté et signé chaque jour** par un des deux parents.

La farde de communications contient tous les avis destinés aux parents. **Nous insistons pour que chaque avis soit lu et paraphé. Le cas échéant, il sera complété, signé et rapporté le lendemain au titulaire.**

M comme ...

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré sans prescription médicale (autorisation du médecin).

N comme ...

Néerlandais

Le cours de néerlandais est organisé à raison de deux heures par semaine dans toutes les classes du primaire.

Ces cours sont d'une importance capitale au même titre que les cours généraux.

La commune de Rixensart a décidé de confier ce cours à Tradanim (organisme pour un apprentissage ludique d'une autre langue) pour les classes de P1 à P4.

Natation

Le vendredi, une semaine sur deux, TOUS (sauf certificat médical) nos enfants se rendent à la piscine de Rixensart.

Équipement : maillot (pas de maillot cycliste), bonnet, essuie.

Paiement à la séance : 1.5€ (sur la facture du mois)

Gratuit pour les enfants possédant un abonnement à la piscine de Rixensart (fournir une photocopie de l'abonnement).

O comme ...

Options philosophiques

La loi oblige le chef de famille à préciser son option philosophique à l'entrée d'un enfant en première année primaire. Ce choix peut être modifié chaque année en juin pour l'année scolaire suivante. Une période est consacrée au cours choisi.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur. Un cours de citoyenneté et de philosophie est organisé à raison d'une période par semaine (obligatoire).

Organisation générale

Notre travail pédagogique est basé sur les socles de compétences et le programme officiel. Afin d'assurer la continuité des apprentissages à travers les différents cycles, les fardes de synthèses passent d'une année à l'autre.

Tous les élèves de 6^{ème} participent à l'épreuve externe commune organisée par la Communauté française. A l'issue de cette épreuve, le jury délivre le certificat d'étude de base (CEB). Les élèves de 2^{ème} et de 4^{ème} années participent aussi à des évaluations externes organisées par le CECP (Conseil de l'enseignement des communes et provinces).

Des évaluations régulières dans chaque classe permettent de suivre l'évolution de votre enfant. La décision de passage de classe ou de redoublement (exceptionnel) fait l'objet d'une analyse et d'une décision collectives.

P comme ...

Ponctualité

Nous insistons sur l'arrivée à l'heure à l'école. Les arrivées tardives perturbent le bon déroulement des cours.

Merci de compléter le motif du retard à l'endroit prévu dans le journal de classe.

Palements

Un bon de commande vous est remis chaque mois.

Complétez-le et remettez-le dès le **lendemain** au titulaire de votre enfant.

Les repas chauds doivent être commandés avant le 18 de chaque mois auprès du traiteur.

Passé ce délai, aucun repas pour le mois ne pourra plus être réservé !

La facture se paie anticipativement (ex : les frais du mois de novembre vous seront facturés en octobre), il vous est demandé d'effectuer les paiements **sur le compte unique de l'école BE88 0682 1101 5241** en utilisant la communication structurée se trouvant sur votre note de frais.

Poux

Tout le monde le sait, les poux se plaisent à l'école ! Pour éviter toute épidémie, vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant et traitez-la à l'aide d'un shampoing adapté. Prévenez également l'école.

R comme ...

Récréation

Seul les cas exceptionnels (plâtre, opération, ...) seront autorisés, avec un mot des parents, à rester à l'intérieur pendant les récréations.

Règles de vie et « le vivre ensemble » de notre école

Pour remplir sa mission, notre école doit organiser, avec ses différents intervenants, les conditions de la vie en commun pour que :

- chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel
- chacun puisse faire siennes des lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société
- chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités
- l'école puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite

Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. C'est dans ce cadre bien défini que les enfants pourront développer les comportements d'autonomie, de responsabilité, de créativité, de communication.

Les règlements des élèves et des adultes de notre école se trouvent dans le journal de classe de votre enfant. **Merci de les lire et de les signer et surtout de les RESPECTER !**

Repas et boissons

Le repas « tartines » se prend en classe. Merci de prévoir un set de table à cet effet. Nous proposons du potage. Celui-ci se réserve par mois (prix forfaitaire en fonction du mois, 0.53€ par potage).

Votre enfant peut s'inscrire aux repas chauds « à la carte ». Ceux-ci sont fournis par le traiteur TCO, ils sont variés, riches en légumes et en fruits.

Les menus de chaque mois sont consultables sur le site de l'école ou sur le tableau à l'entrée de l'école.

Coût : 3.46€

ATTENTION : en cas de maladie : le 1^{er} jour est perdu. Les autres jours sont récupérables si, et seulement si vous prévenez le secrétariat.

Les repas chauds et le potage commenceront le lundi 7 septembre.

Relations parents - école - enfants

Pour le bien de nos enfants, il est important de travailler ensemble, en nous rencontrant, en nous parlant ouvertement et en nous faisant confiance.

Des réunions collectives et individuelles sont organisées au sein de l'école.

Nous insistons sur votre présence lors de ces entrevues.

Tout autre contact peut être pris avec l'enseignant de votre enfant par l'intermédiaire du journal de classe.

La directrice est toujours à votre disposition, cependant elle peut aussi être en classe, en réunion, ... donc vous pouvez toujours téléphoner à l'école et laisser un message à Eliane, sa secrétaire ou sur le répondeur de l'école.

Numéro unique : **02/653 51 94**

En cas d'urgence sur son GSM au n° **0486/25 98 71**

Adresse mail : direction.rosieres@ecoles.rixensart.be

S comme ...

Les services de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)

Les Services/Centres PSE ont comme mission la réalisation des bilans de santé, l'établissement de mesures adéquates en cas de survenue de maladies transmissibles, l'invitation faite aux parents à régulariser la situation vaccinale de leur enfant. Notre école travaille avec le PSE libre de Wavre : Montagne d'Aisemont 119 - Tél : 010/22.45.51

Site de l'école

Le site de l'école est rempli d'informations (documents à télécharger, menu du mois, activités des classes, association des parents...), n'hésitez pas à le visiter au www.ecolederosieres.be.

7 comme ...


Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Les tops, mini-jupes, les mini- shorts, les vêtements « troués » sont strictement interdits ainsi que les bijoux, le maquillage (vernis y compris), les objets de valeur ou autre excentricité.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets non autorisés.

Afin d'éviter de nombreuses pertes, merci de nommer les vêtements de vos enfants.

 Tous les vêtements et objets oubliés/perdus sont regroupés sur la table à l'entrée de l'école, pensez à y jeter un petit coup d'œil de temps en temps !

V comme ...

Vacances et congé

La Communauté Française a déterminé les différents congés pour cette année scolaire.

Quatre journées pédagogiques seront organisées durant l'année, une garderie gratuite est assurée. Les dates n'ont pas encore été déterminées.

Calendrier des congés

| | |
|--------------------------------|--|
| Vacances d'automne : | du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2020 |
| Commémoration du 11 novembre : | le mercredi 11 novembre 2020 |
| Vacances d'hiver : | du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 |
| Vacances de détente : | du lundi 15 au vendredi 19 février 2021 |
| Vacances de printemps : | du lundi 05 au vendredi 16 avril 2021 |
| Congé : | le vendredi 30 mai 2021 |
| Ascension : | le jeudi 13 et vendredi 14 mai 2021 |
| Pentecôte : | le lundi 24 mai 2021 |
| Les vacances d'été : | à partir du jeudi 1er juillet 2021 |



Nous vous souhaitons une belle année scolaire à l'école de Rosières !